



# Formation Les règles du Protocole



## Présentation

Le Protocole obéit à des règles précises, notamment définies par le décret du 13 septembre 1989 modifié. Qu'il s'agisse des cérémonies publiques, de la préséance, du pavoisement ou encore des honneurs civils et militaires, il revient aux élus locaux de savoir adopter la bonne posture et effectuer les bons choix afin d'éviter les impairs. Cette formation vise à permettre aux élus municipaux (maire, adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux) de connaître les dispositions réglementaires en vigueur pour pouvoir les appliquer en fonction des circonstances locales.



## Programme / objectifs pédagogiques

1. Découvrir la réglementation applicable en matière de Protocole
2. Connaître les règles de pavoisement
3. Adopter la bonne posture en fonction de la nature d'une cérémonie (officielle ou locale)
4. Savoir appliquer les règles de préséance (emplacements, discours...)
5. Maîtriser les différentes étapes d'une cérémonie officielle

## Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils adaptés en fonction des événements locaux, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

## Intervenant



### Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 15 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

## Organisation et financement

- Formation proposée en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations

Contact : M. Christophe ROBERT (tél : 06 60 23 49 02 – mail : [c.robort@edile.fr](mailto:c.robort@edile.fr))